



Monsieur le Président de Nantes Métropole
Monsieur le Maire de Nantes

Objet : Réorganisation de la DGDU

Nantes, le 2/12/2010

Monsieur le Président,
Monsieur le Maire,

Nos organisations doivent émettre un avis en comité technique paritaire sur la réorganisation de la DG du Développement Urbain. Depuis le printemps 2010, nous accompagnons les agents de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes, fortement mobilisés pour que cette réorganisation aboutisse positivement.

Or, force est de constater qu'à la veille des CTP des 2 collectivités, le dossier est loin de satisfaire les agents. Réunis en heure d'information syndicale le jeudi 18 novembre dernier, ils ont pu nous faire part de leurs inquiétudes et de leurs revendications. Ces dernières sont les suivantes :

- 1- Ce dossier, plutôt bien engagé en juin avec des groupes de concertation, n'est absolument pas abouti à ce jour et il semble qu'on assiste, une fois de plus, à une organisation transitoire qui devra encore évoluer.
- 2- Le découpage proposé des futures DTA vient percuter toute la logique territoriale que les mêmes agents portent de longue date : les DTA, telles que présentées aux agents et organisations syndicales le 4 novembre 2010, coupent des pôles et ne correspondent en rien aux limites des conférences territoriales qui sont censées assurer la cohérence des politiques publiques.
- 3- Il existe un manque flagrant de moyens humains au regard des nouvelles compétences portées par Nantes Métropole (OPAH et 29 ZAC transférées à vocation d'habitat et de nouvelles à créer). Le personnel du secteur Centre de la DDRU qui travaillait également sur Rezé et Saint-Sébastien est transféré intégralement dans les 2 DTA « nantaises ». Quant aux 2 DTA périphériques, en charge des 23 autres communes (et donc en lien avec 23 équipes municipales et techniques), seul un poste de directeur et un poste d'assistante y semblent prévus. Il ne peut qu'être constaté un déséquilibre et un manque d'équité de traitement entre les territoires.
- 4- Le flou persiste sur les missions précises des agents (A, B ou C), notamment à la ville de Nantes pour les agents de l'ex GEPA Centre-Sud et ceux de la nouvelle mission centre-ville.
- 5- Aucune réflexion n'est aboutie sur la répartition des rôles et donc sur la charge de travail entre les agents des futures DTA, les agents des pôles (dont les pôles nantais), des villes et les salariés des SEM, SPLA.
- 6- Des directions ont le sentiment d'avoir été oubliées de cette réorganisation alors qu'une attente forte y a été exprimée - exemple de la Direction de l'Habitat de Nantes Métropole

Suite à ces constats, les revendications des agents sont les suivantes :

- Des renforts réels et affectés aux DTA périphériques afin d'assurer pleinement le transfert des ZAC. Aujourd'hui ces DTA comprennent 3 cadres A, 1B, 1C. **Nous revendiquons la création de postes supplémentaires : 2 A, 1 B, 1 C dans chaque DTA périphérique en plus du directeur ;**
- **De réels renforts à la Direction Habitat** (2 postes : 1 B et 1C) pour assumer pleinement les compétences en matière de logement social, d'extension des compétences sur le parc privé **et l'élaboration d'un projet de Direction ;**
- **Un renfort à la mission d'expertise et d'appui pour répondre aux besoins (création d'un poste de secrétaire assistante).**
- **La clarification du devenir** du poste de A à la cellule de gestion, poste non mutualisé et maintenu à la Ville de Nantes.
- **L'engagement rapide d'une réflexion partagée avec les agents (et pas seulement les directeurs de DTA) pour définir leurs missions à venir,** à formaliser ensuite dans des fiches de poste.
- **La clarification de l'organigramme:** aujourd'hui on propose un organigramme en « râteau ». Demain, quelle sera la place de chaque entité : direction ou service ? Cette question a un impact direct sur le déroulement de carrière des agents encadrants.
- **La clarification du statut des cadres A :** ils doivent tous avoir le même régime indemnitaire de chef de projet (impact sur le déroulement de carrière) ;
- **La clarification en matière de temps de travail** via la possibilité pour les catégories A mutualisés de conserver parmi les options proposées celle des horaires variables (gestion par badgeage).
- **La clarification de la contribution financière de la ville de Nantes** aux salaires des personnels mutualisés.

Sans réponse à ces revendications, le positionnement de nos organisations sera de s'opposer à la réorganisation de la DGDU.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Les secrétaires des syndicats CGT Ville et Nantes Métropole, Ufict-CGT-ville, CFDT Nantes Métropole, FO ville et Nantes métropole, CFTC Ville, UNSA Ville et Nantes Métropole.

CFDT NM
pour cgt NM
UFIC CGT
LINSSE N. D.
Pour la CFTC
Pour la CGT Ville de Nantes
Pour CFT-FO ville et eu